

FAIRWAYS DE BEAUVALLON
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 292 898,4 EUROS
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DES COLLINES GRIMAUD
83310 **GRIMAUD** (VAR)
384904843 RCS FREJUS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous allons nous réunir en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **31 mars 2022** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	31/03/2022	31/03/2021	Ecart %
Immobilisations incorporelles	-	122	(-100)
Immobilisations corporelles	3 949 748	4 075 740	(-3.09)
Immobilisations financières	2076	2076	0
ACTIF IMMOBILISE	3 951 824	4 077 939	(-3.09)
Stocks et en cours	5840	6 140	(-4.88)
Créances diverses	35 687	36 309	(-1.71)
Disponibilités	1 135 481	1 067 062	6.41
Charges constatées d'avance	64 910	56 446	14.99
ACTIF CIRCULANT	1 239 918	1 165 957	6.34
TOTAL ACTIF	5 193 742	5 243 896	(-0.96)

BILAN PASSIF	31/03/2022	31/03/2021	Ecart %
Capital social	3 292 898	3 292 898	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 307 301	1 307 301	0
Réserve légale	198 715	198 715	0
Report à nouveau	(-306 308)	141 852	87.59
Résultat de l'exercice	(-9 129.40)	(-448 160)	(-97.96)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4 483 477	4 492 606	(-0.20)
Provisions	0	100 000	(-100)
Dettes	260 175	185 136	40.53
Produits constatés d'avance	450 091	466 154	(-3.45)
TOTAL DETTES	710 266	651 290	9.06
TOTAL PASSIF	5 193 742	5 243 896	(-0.96)

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2022	31/03/2021	Ecart %
Durée	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires net (hors taxes) + production	1 863 923	1 438 842	29.54
Coût des achats et charges externes	854 021	666 284	28.18
VALEUR AJOUTEE	1 054 379	772 557	36.48
Impôts, taxes et versements assimilés	18 069	18 049	0.11
Charges de personnel	754 389	617 798	22.11
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	281 921	136 710	106.22
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	131 512	407	n/a
Autres produits	6 389	114	n/a
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	291 315	330 300	(-11.80)
Autres charges	141 155	2 110	n/a
RESULTAT D'EXPLOITATION	(-12 647)	(-195 180)	93.52
Résultat financiers	(-4 732)	13 403	(-135.31)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(-17 379)	(-181 776)	90.44
Résultat exceptionnel	8 250	(-266 384)	103.10
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
RESULTAT NET COMPTABLE	(-9 129)	(-448 160)	97.96

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires (production d'immobilisations incluse) qui s'est élevé à

€ 1 863 923 contre **€1 438 842** pour l'exercice précédent, soit une hausse de **29.54%**.

Le total des charges d'exploitation ressort à **€ 2 060 949** après dotation aux provisions et amortissements pour **€291 315**.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de **€ 617 798** à **€754 389** soit une hausse de **22.11%**. L'effectif moyen est de 13 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à **(€-12 647)** contre **(€-195 180)** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de **(€-4732)** contre **€ 13 403** pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de **(€ -17 379)** contre **(€-181 776)** au 31 mars 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant négatif de **(€-8 250)** contre **(€- 266 384)** pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est nul, du fait de la perte fiscale.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de **(€-9 129)**.

Ce résultat déficitaire se trouve en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un déficit de **(€-448 160)**.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour cet exercice.

Tableau annexé au présent rapport.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos investissements pour l'aménagement du parcours se sont poursuivis sur cet exercice.

Vous avez pu constater les travaux réalisés sur les zones suivantes :

- Création et aménagement du trou n°1. (Départs, arrosage, bunker)
- Création et aménagement du trou n°2. (Green, arrosage, bunker)

Cette option place le niveau de notre dotation aux amortissements à **€291 315**.

Notre trésorerie disponible s'élève à **€1 135 481** contre **€ 1 067 062** l'an passé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre du procès en cours avec la SALB, cette dernière réclamait une astreinte supplémentaire de 171 900€: il avait été provisionné par prudence sur l'exercice précédent une somme de 100 000€: La SALB justifiait cette demande du fait que les locaux n'avaient pas été restitués à la date prévue alors que notre société invoquait que ce retard était indépendant de sa volonté. En conséquence, la provision évoquée ci-dessus a été reprise.

En février 2022, la SALB a été condamnée à payer la somme de 89 250€ à titre de liquidation de l'astreinte, l'ensemble des autres demandes ayant été déboutées.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Convention(s) conclue(s) par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou une filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- D'une part par l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de capital supérieure à 10 % et ;
- et d'autre part, les filiales dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Il n'existe aucune convention.

Informations sur les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code du commerce, nous vous précisons, pour chacun des mandataires sociaux, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par ces mandataires :

Monsieur François MICHEL, Président du conseil d'administration et directeur général,

Monsieur Serge GRIFONI, Vice président,

- Gérant de SCI GLAD

Monsieur Christophe GIUSTI, Vice président,

-Gérant des sociétés CABESCU et LIMOCAB et gérant non associé de la société VARESTAXIS

Monsieur Jean Etienne MATTON, Trésorier,

- Gérant des sociétés QUAI D'HONNEUR, Groupement Foncier Agricole CHÂTEAU MINUTI, Groupement Foncier Agricole de Châteauneuf, Consort. MATTON et SCI SOLAISE et membre du Conseil d'administration de la SAS MINUTI.

Monsieur Yves BERARD, Secrétaire,

Monsieur Patrick CHAUMERON, Administrateur,

-Président de la société LC TRANS.

Monsieur Etienne BALOGH, Administrateur,

Monsieur Frank LENOIR, Administrateur,

- Président de l'entreprise FRANK LENOIR et Directeur Général de l'entreprise LAURENCE BERNARD CAROLINE ORON ET FRANCK LENOIR

Monsieur Etienne MATHOT, Administrateur,

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte :

- de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (C.com. art. L. 225-102-1) de notre ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
- du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;
- les engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.

- . M. François MICHEL, Président du conseil d'administration et directeur général

- Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Serge GRIFONI**, Vice président
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Christophe GIUSTI**, Vice président
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Jean Etienne MATTON**, Trésorier
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Yves BERARD**, Secrétaire,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Patrick CHAUMERON**, Administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Etienne BALOGH**, Administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Frank LENOIR**, Administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €
- **M. Etienne MATHOT**, Administrateur,
 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société, les sociétés contrôlées et la Société contrôlante : 0 €

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de (€- 448 159.96) que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau	(€- 9 129.40)
TOTAL	(€-9 129.40)

Compte tenu de cette affectation, le compte Report à Nouveau s'élèvera à (- € 315 437.71).

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le conseil d'administration